



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

LIEU Abattoirs (salle de séminaire des Caves)

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
Assemblée Générale n°2
Contrat de Rénovation Urbaine
5 Heyvaert-Poincaré (CRU5)

DATE 05/09/2017

RÉALISÉ PAR Marie Sintzoff

PRÉSENTS Organisateurs et Orateurs de l'AG :

Cabinet Vervoort : Samuel Deroover
DRU : Philippe Piéreuse
DRU : Marie Sintzoff
DRU : Nicolas De Beer de Laer
Anderlecht : Christophe Dielis
Bruxelles-Ville : Mohamed Ouriagli
Molenbeek-Saint-Jean : Jan Gypers
BE – JNC : Julien Greverend
BE – JNC : Camille Von Knechten
Modérateur : Pascal Sac

Autres participants s'étant inscrits sur la liste
(habitants, représentants d'associations ou
d'entreprises actives sur le périmètre, ...) :

yannick@cultureghem.be
CPL@volley-bwvxl.be
mtfranjokar@hotmail.com
sarah.montwy@brucity.be
nicole.vanderleyle@brucity.be
jkawan@perspective.brussels
wolke.vandenberghe@jes.be
arigaux@euclides.brussels
ben@ulac-huvak.be
mathieu.van.criekingen@gmail.com
cosanche@ulb.oc.be
shiligsmann@anderlecht.brussels
karel@cio-csv.be
barbara.lefort@uclouvain.be
claire.scohier@iob.be
els.koen@gmail.com
jo.huygh@abattoir.be
all.abdel@hotmail.com

EXCUSÉS Ministre Président Rudi Vervoort

ANNEXE(S) Présentations (.pdf sur le site :
<http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-5>, dans le
dossier « AG2_5sept2017 »)



Introduction

Le représentant du Cabinet du Ministre-Président introduit l'Assemblée Générale. Le directeur de la Rénovation Urbaine (Région bruxelloise) fait ensuite une présentation de l'outil « Contrat de Rénovation Urbaine », (cf. « *présentation CRU05_AG02.pdf* », disponible sur le site : <http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-5>, dans le dossier « AG2_5sept2017 »)

Le bureau d'étude JNC présente ensuite le programme provisoire (fiches-projets) du CRU5 approuvé le 6 juillet 2017 par le Gouvernement (cf. « *Présentation JNC CRU_AG2.pdf* », disponible sur le site : <http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-5>, dans le dossier « AG2_5sept2017 »)

Questions/Réponses

En cours de présentation, et surtout après celle-ci, les personnes présentes dans le public donnent leur avis ou posent leurs questions. Certaines interventions tournant autour du même pôle sont regroupées.

Q.1. Une représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) demande quelle est l'articulation entre le CRU et les Plans d'Aménagement Directeur (PAD Heyvaert et PAD Ninove) et en particulier, pourquoi adopter le CRU (opérations de revitalisation) avant les PAD (cadre général de ces opérations) ?

Réponse du directeur de la Rénovation Urbaine (Région bruxelloise) : La question est légitime d'un point de vue conceptuel, mais d'une part, une pré-étude technique réalisée par Perspective en préparation du PAD Heyvaert (la « Vision Sennette ») a nourri le CRU, et d'autre part le programme du CRU ne présente pas de contradiction avec les PAD.

La représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) demande alors pourquoi les ateliers participatifs du PAD Heyvaert viennent après la « Vision Sennette » établie par Perspective ? Elle demande par ailleurs ce que le CRU prévoit pour le maintien de l'activité productive dans le périmètre. La représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) estime que le côté « agrément du parc » dépendra des activités qui se développeront en bordure du parc et elle s'interroge sur le choix de la localisation du parc de la Sennette.

Réponse du directeur de la Rénovation Urbaine (Région bruxelloise) : Concernant le CRU, on ne part pas de rien : il s'est appuyé sur le schéma opérationnel Cureghem du Plan Guide et sur l'enveloppe financière « Beliris » prévue pour acquérir des parcelles en vue de réaliser le parc de la Sennette / Petite Senne.

Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : Une discussion se fait entre PAD et CRU. Le PAD prévoira de l'activité économique.



Q.2. La représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) demande ce qu'il en est de la maîtrise foncière des parcelles requises pour réaliser les projets prévus dans le programme.

Réponse du bureau d'étude JNC : toutes les informations à ce sujet sont dans les documents soumis à enquête publique.

Q.3. Un habitant demande ce qu'il en est de l'aménagement de la Porte de Ninove, côté quai de l'Industrie.

Réponse du bureau d'étude JNC : Le projet d'espace public est actuellement mené par Beliris et le projet de Parc est actuellement mené par Bruxelles-Environnement.

Q.4. Un représentant de Cultureghem fait remarquer qu'étant donné les nuisances engendrées par le grand nombre de voitures qui passent boulevard Poincaré, la berme centrale de ce boulevard n'est pas un endroit adapté pour accueillir des activités. C'est d'ailleurs pour cette raison que le terrain de sport existant n'a pas de succès. Les jeunes préfèrent jouer au foot dans les quartiers plutôt qu'à cet endroit. Dès lors, quel sens d'investir de l'argent public pour l'opération C1 ? Comment rendre ce lieu agréable sans résoudre le problème de la présence automobile sur le boulevard ?

Réponse du bureau d'étude JNC : le projet d'aménagement de pistes cyclables boulevard Poincaré, mené par Bruxelles-Mobilité, va *de facto* diminuer la pression automobile (les bandes de circulation plus étroites vont induire une diminution de la vitesse des voitures). L'opération du CRU fait partie d'une stratégie sur cinq ans.

Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : le but des CRU n'est pas de refaire les axes structurants, mais de créer une situation d'apaisement, dans ce cas-ci Porte d'Anderlecht.

Intervention du modérateur : cette question avait déjà été abordée lors de la première assemblée générale (AG1). Certains participants à l'AG1 avaient alors exprimés une vision plus optimiste concernant cette question de l'aménagement des bermes centrales.

Q.5. Un représentant des Abattoirs demande où en est la discussion entre pouvoirs publics et entreprises de commerce de voiture.

La représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) complète la question en faisant remarquer que la plupart des opérations prévues dans le CRU5 sont sur leurs propriétés et que selon ses informations ils ne sont pas vendeurs et veulent rester propriétaires.

Intervention de l'échevin de la commune d'Anderlecht : Cette question avait déjà été abordée lors de l'AG1. Il fait remarquer qu'il existe un partenariat avec Beliris pour racheter ces terrains. Il fait remarquer que le Plan Guide avait déjà créé des attentes au niveau des « garagistes », lesquelles n'ont pas été concrétisées à ce jour. Le temps passant, les vendeurs de voiture ont introduit de nouvelles demandes de permis. Il s'interroge sur l'avancement du projet RoRo (est-il dans une impasse ?). Il estime qu'il faut établir un partenariat avec les vendeurs de voiture, qu'il faut travailler



avec eux, et non contre eux. La commune d'Anderlecht est parfois confronté à des difficultés : des permis d'environnement refusés aux « garagistes » sont ensuite accordés par la Région.

Intervention de l'échevin de la commune de Molenbeek-Saint-Jean : Concernant le projet RoRo, il informe que des avancées ont été faites (un consortium a remis une offre, un business plan est rentré, les discussions sont en cours). C'est à la Région de faire aboutir ce dossier : toute la revitalisation du quartier dépend du déménagement des vendeurs de voiture. Concernant la question des permis d'environnement, si la loi actuelle ne permet pas de refuser les permis d'environnement, il faut revoir la loi.

Intervention d'un habitant, également parlementaire à la Région bruxelloise : Il est juridiquement impossible de créer un régime d'exception pour un quartier spécifique, en l'occurrence le quartier Heyvaert. Par contre, ce que la Région peut faire, elle le fait, à savoir créer l'alternative RoRo dans l'Avant-Port, comme levier pour faire sortir ces commerces de voiture du quartier et y améliorer la qualité de vie.

Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : Le commerce de voiture est en évolution. Afin de maintenir l'emploi qui y est associé, la Région souhaite maintenir cette activité dans son territoire, au niveau de l'Avant-Port. Concernant la question foncière, certains propriétaires sont vendeurs, d'autres sont prêts à développer des projets.

Q.6. Un habitant demande ce que le CRU prévoit comme participation des habitants, entre autres des jeunes.

Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : Pour tous les projets du CRU d'une certaine ampleur (+ de 2.000.000 euros), le porteur de projet devra dépenser jusque 10% du budget du projet pour un projet participatif, lequel devra être validé par la DRU. Ce sera le cas du projet Parc de la Sennette, qui sera mené par Bruxelles-Environnement.

Réponse du bureau d'étude JNC : Bruxelles-Environnement a déjà l'habitude d'inclure un volet participatif dans certains de ces projets, comme par exemple dans le cas du parc de la Porte de Ninove.

Q.7. La représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) demande qui gèrera le parc de la Sennette. Elle se demande aussi si, d'un point de vue « dépollution des sols », il est judicieux de prévoir un parc sur des terrains anciennement dévolus à des activités productives. Le maintien d'activités productives permettrait de devoir moins dépolluer. En outre, la pollution des sols ne permettra peut-être pas l'implantation de potagers, ... Elle trouve qu'étant donné la potentielle pollution des sols, imaginer le parc comme un accès carrossable a tout son sens.

Réponse du bureau d'étude JNC : La question de la dépollution des sols a été prise en compte dans le CRU (enveloppe financière prévue,...). Il fait remarquer que les contraintes de dépollution sont moins forte pour une affectation espace public que pour certaines autres affectations. Une dépollution en vue d'une affectation espace public est réaliste.

Concernant la minéralisation du parc, il fait remarquer que bien que s'agissant d'un parc linéaire avec accès pompier, celui-ci sera végétalisé..



Concernant la gestion du parc : Bruxelles-Environnement est partie prenante et gèrera le parc dès lors qu'un ensemble unitaire sera réalisé (cf le découpage par tronçon dans le programme du CRU5).

Le modérateur conclut en expliquant que chaque tronçon deviendra un parc indépendant, le temps que tous les tronçons soient réalisés.

Intervention de M Gypers : Un autre aspect important concernant le parc est la gestion de la sécurité, problème bien connu dans les parcs à Molenbeek (parc Petite Senne, Etangs Noirs, ... que la commune doit fermer à cause du vandalisme). Pour lui, trois éléments peuvent améliorer la sécurité :

- prévoir un logement de gardien, lequel est chargé de remettre tout en ordre le matin (ramasser les déchets, ...), de prévenir la police quand c'est nécessaire, ...
- s'adjoindre une association qui opère sur l'endroit
- et pour finir, si besoin, prévoir des caméras de surveillance

Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : même si le CRU ne réalise qu'une partie des tronçons, le volet participatif se fera.

Intervention du modérateur : le fait de faire de la participation au moment de la conception n'évite-t-elle pas les dégradations ultérieures ?

Réponse de l'échevin de la commune de Molenbeek-Saint-Jean : Oui, si on implique les associations de quartier pour une action sur le long terme.

Intervention du modérateur : D'un point de vue architectural et urbanistique, y a-t-il des formes qui évitent les dégradations ?

Réponse du bureau d'étude JNC : Il faut veiller à créer de nouveaux fronts bâtis sur le parc, y mettre de nouvelles façades.

Q.8. Un membre d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) fait remarquer que la création des logements prévus dans le CRU dépend du devenir des commerces de voiture. Il demande des précisions sur le nombre et le type de logements publics prévus. Et à titre anecdotique, il demande ce qu'on entend par « Slow Urbanism ».

Réponse du bureau d'étude JNC : Les projets de « Slow Urbanism » sont un ensemble d'opportunités de revitalisation urbaine qui sont repérées dans le cadre du dossier de base du CRU mais qui ne pourront pas être réalisées dans le cadre du CRU, que ce soit pour des raisons budgétaires, pour des raisons de délai, ou d'autres. Il s'agit d'opérations qui sont identifiées dans le cadre du CRU et que la Région souhaite voir mises en œuvre dans le futur, par exemple avec d'autres opérateurs, ou encore dans le cadre d'une modification de programme du CRU,

Concernant les logements publics prévus dans le CRU, outre les 120 logements sociaux déjà prévus sur le site des Arts et Métiers, il y a :

- +/- 80 logements sociaux SLRB (op. A3, A5 et A7)
- +/- 70 logements Citydev (op. A2)
- +/- 7 logements à développer par Molenbeek (op. B1) et 8 par Anderlecht (op. A4)

Intervention de la représentante d'Inter Environnement Bruxelles (IEB) : La SLRB peut aussi construire du logement moyen (c'est par exemple le cas dans le projet Compas de la SLRB). Est-on sûr que les 120+80 logements SLRB mentionnés seront bien du logement social et non du moyen ?



Réponse du représentant du Cabinet du Ministre-Président : Oui ces logements seront principalement des logements sociaux.

Q.9. Une chercheuse UCL (qui signale qu'elle était absente lors de l'AG1 et qu'elle a découvert récemment le diagnostic) : Le CRU met beaucoup d'énergie sur le parc de la Sennette mais ne prévoit rien pour la rue Heyvaert. Or, l'axe du quartier est actuellement la rue Heyvaert et si le commerce de voiture quitte le quartier, beaucoup de choses changeront pour cette rue.

Réponse de l'échevin de la commune de Molenbeek-Saint-Jean : La rue Heyvaert a été refaite récemment. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont agi et vont agir sur la mobilité à d'autres endroits du quartier, pour augmenter la qualité de la vie : place de Liverpool (réalisation CQ Ecluse-Saint Lazare) et quai de l'Industrie, entre Gosselies et Liverpool, où l'aménagement d'un espace partagé est prévu dans le cadre du CQD Petite Senne.

Réponse de l'échevin de la commune d'Anderlecht : Par ailleurs, le budget Beliris pour l'achat de foncier ne prévoit pas d'achats rue Heyvaert, mais bien pour le parc de la Sennette.

Q.10. Le représentant des Abattoirs est d'accord qu'il ne faut pas combattre les vendeurs de voiture et qu'il faut les traiter avec respect, mais il trouve qu'il y a trop de laxisme concernant les infractions commises en matière de stationnement dans le quartier (véhicules stationnés sur des passages piétons, sur des pistes cyclables, ...).

Réponse de l'échevin de la commune d'Anderlecht : Il partage la même vision et rappelle régulièrement à l'agent sanctionnateur d'intervenir partout dans la commune.

Calendrier

- Enquête publique jusqu'au 20/09/2017
- Commission de Concertation le 05/10/2017

Tous les documents d'enquête publique sont en ligne : <http://quartiers.brussels/doc/cru-svc-5>

- En français dans le dossier « CRU5_EP_FR »
- En néerlandais dans le dossier « CRU5_EP_NL »